



Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : Jeudi 24 septembre 2026 à 18h30 en présentiel

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Chakib AOUIDAT – Christophe BIDAL – Clément BRUOT – Christophe CAILLIET – Régis CHAMPET – Thierry CORROYER – Jean-François GONDELLIER – Marilyn GRANDVOINET – Laurent MOINET – Christophe NOGUES – Joëlle PARISOT – Bernard PAUTONNIER – Daniel ROLET – Emmanuel SAILLARD – Françoise VALLET – Didier VINCENT – Nicolas VUILLEMIN – Thierry WANIART – Haithem ZAIED

Excusés : Joël ABBEY – Antoine DE PANDIS (donne pouvoir à Thierry WANIART) – Marie FALQUERHO (donne pouvoir à Chakib AOUIDAT) – Philippe PRUDHON (donne pouvoir à Daniel ROLET) – Christian RENIER (donne pouvoir à Bernard PAUTONNIER) – Jérôme THIBERT (donne pouvoir à Didier VINCENT) – Christian WALGENWITZ (donne pouvoir à Christophe NOGUES)

Absents : Fabien BAUMANN – Mohamed MBITEL

Assistent à la séance : Latif ERGIN – Vincent GAY – Laurent KLIMCZAK – Amandine MENIGOZ – Alain SCARAMAZZA

Le Président Daniel Fontenraud accueille avec plaisir notre Commissaire aux Comptes, Latif ERGIN, et le remercie de sa présence.

Il informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de Fabien BAUMANN, qu'il remercie.

Le Conseil d'Administration adresse ses sincères condoléances à Daniel ROLET, Président du District Doubs Territoire de Belfort, à la suite du décès de sa sœur.

Le Conseil d'Administration adresse ses sincères condoléances à Claude DELFORGE, Président de la LFA, à la suite du décès de son frère.

1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

- Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 août 2026, publié le 8 septembre 2026 sur le site de la Ligue BFC

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

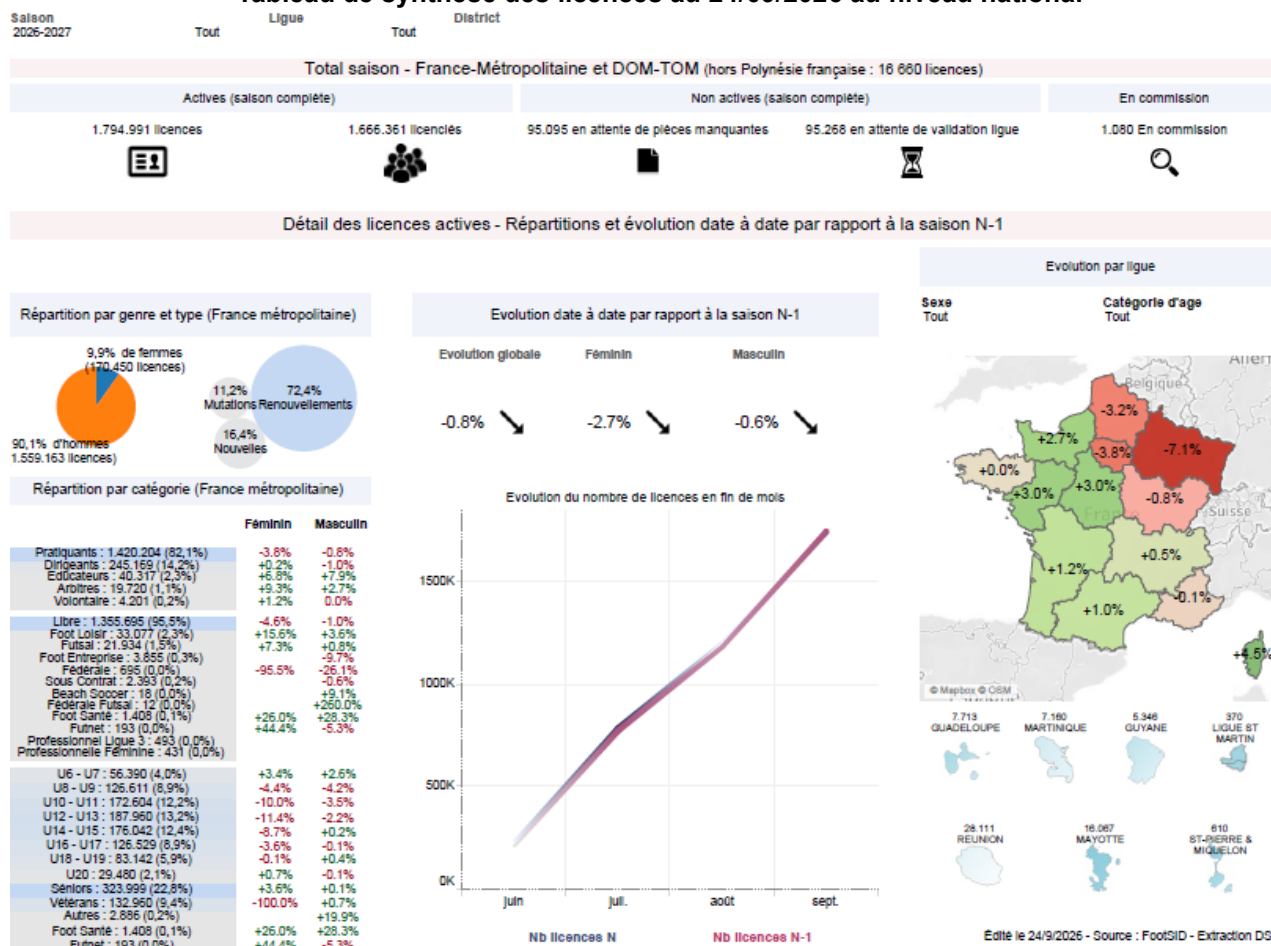
- Procès-verbal du Conseil d'Administration électronique du 3 septembre 2026, publié le 8 septembre 2026 sur le site de la Ligue BFC

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

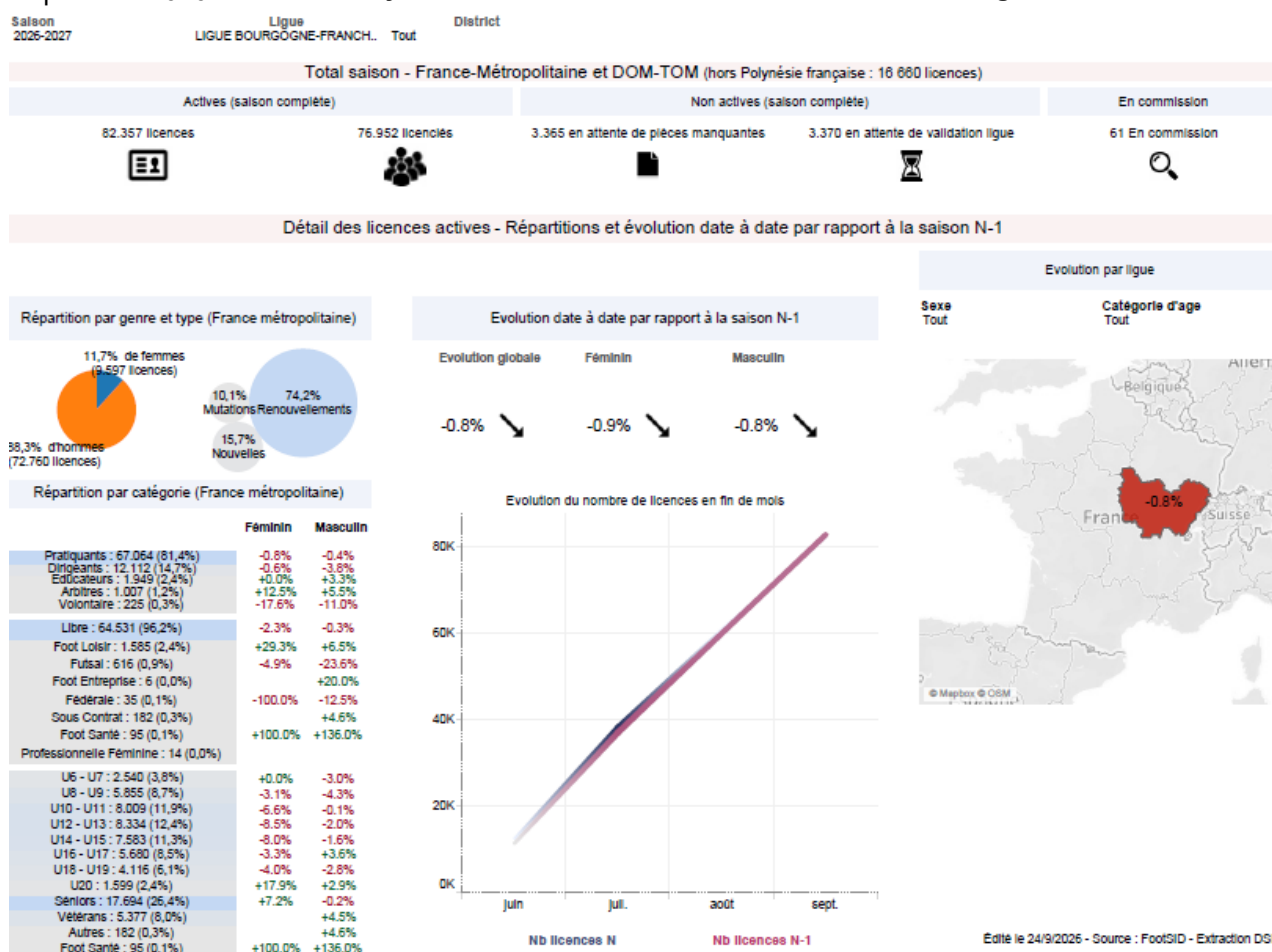
2 – INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 – POINT LICENCES

Tableau de synthèse des licences au 24/09/2026 au niveau national



Daniel FONTENIAUD présente les statistiques au niveau des licences de date à date entre le 24 septembre 2025 et le 24 septembre 2026. **Tableau de synthèse des licences au 24/09/2026 au niveau régional**



Pourcentage d'évolution dans les différents Districts

DISTRICTS	Saison 26/27 (au 24/09/26)	Pourcentage d'évolution date à date			Saison 25/26 (au 24/09/2025)
		Globale	F	M	
CÔTE D'OR	12 483	- 0,5 %	+ 3,2 %	- 1 %	12 547
DTB	24 319	- 0,9 %	+ 0,7 %	- 1,1 %	24 541
HAUTE - SAÔNE	7 777	- 2,4 %	- 4,2 %	- 2,1 %	7 963
JURA	8 063	- 1,5 %	- 4,7 %	- 1 %	8 188
NIÈVRE	5 007	- 1,3 %	- 5,2 %	- 0,8 %	5 075
SAÔNE & LOIRE	15 676	- 1,1 %	- 1,2 %	- 1,1 %	15 853
YONNE	9 032	+ 2,3 %	- 0,6 %	+ 2,6 %	8 833

2.2 – RETOUR SUR LES JOURNÉES INTERRÉGIONALES

Daniel FONTENIAUD fait un retour sur les journées interrégionales qui se sont déroulées les 21 et 22 septembre 2026 à Aix en Provence.

Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- La loi relative au sport professionnel
- La féminisation du football
- La protection des mineurs
- La lutte contre les atteintes à la probité
- La stratégie d'adaptation au changement climatique
- La feuille de route informatique
- Le plan de développement de l'arbitrage.

2.3 – SÉMINAIRE DU COLLEGE DES PRÉSIDENTS DE LIGUES

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration du déroulement du séminaire du collège des présidents de Ligue qui aura lieu à Dijon les 25 et 26 septembre 2026.

3 – PREPARATION ASSEMBLEE GENERALE DU 17 OCTOBRE 2026

3.1 – POINT LOGISTIQUE

Thierry CORROYER présente le point logistique de l'Assemblée Générale de la Ligue qui se tiendra le 17 octobre 2026 à la fois en présentiel à l'Astragale et en distanciel (visio-conférence).

3.2 – VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Thierry CORROYER présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue.

00. Quorum et ouverture de l'Assemblée

01. Mot d'accueil du Président Daniel FONTENIAUD

02. Vote test

• **AG ÉLECTIVE**

03. Intervention du Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Électorales

04. Élections de membres du Conseil d'Administration (2 votes)

05. Élection de la Délégation Ligue aux Assemblées Fédérale

05.1 Élection Délégués par tranche de 50.000 licences / Proclamation des résultats (2 votes)

05.2 Élection Représentant des clubs nationaux / Proclamation du résultat (1 vote)

• **AG STATUTAIRE**

06. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22.06.2026 (1 vote)

07. Présentation et approbation du Rapport d'Activité 2025/2026 (1 vote)

08. Actions Ligue

08.1 Point sur les projets participatifs (Ligue de Demain – États Généraux Foot Féminin)

08.2 Retour sur les Interligues U15

08.3 Projet « Next Gen Coaches »

08.4 Projet Club

09. Rapport Financier : compte-rendu financier du 30 juin 2026

10. Rapport du commissaire aux comptes

11. Approbation des Comptes 2025/2026 et affectation du résultat (2 votes)

12. Règlement financier (1 vote)

13. Modifications réglementaires soumises à l'Assemblée Générale

13.1 Règlements Généraux : Article 26 bis (ajout) – Inactivité totale ou partielle (1 vote)

13.2 Règlements des Compétitions jeunes masculins : Articles 10 – 11 – 14 – 15 (1 vote)

14. Intervention des Personnalités invitées

15. Mot de clôture du Président Daniel FONTENIAUD

L'Ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue du 17 octobre 2026 est adopté à l'unanimité.

3.3 – ÉLECTIONS DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Daniel FONTENIAUD indique que par suite de la démission de son poste au Conseil d'Administration de Fabien BAUMANN, il proposera Madame Elodie BAUDIN pour ce poste vacant.

3.4 – ÉLECTIONS AU SEIN DE LA DELEGATION DE LA LIGUE AUX AG FFF

3.4.1 – REPRESENTANTS DES CLUBS NATIONAUX

Daniel FONTENIAUD informe de l'élection du binôme des représentants des clubs nationaux lors de l'AG des clubs nationaux du 08 septembre 2026. Ceux-ci seront soumis à l'AG de la Ligue pour intégrer la délégation de la Ligue aux AG FFF.

- Fabrice JACQUES (ASM BELFORTAINE) : Titulaire
- Pierre-Antoine GORCY (FC VESOUL) : suppléant

3.4.2 – DELEGUES PAR TRANCHE DE 50.000 LICENCES

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration que nous avons reçu la candidature de 2 binômes pour les Délégués par tranche de 50.000 licences pour la délégation de la Ligue aux AG FFF.

1er binôme :

- Nicolas VUILLEMIN : Titulaire
- Emmanuel SAILLARD : suppléant

2ème binôme :

- Thierry CORROYER : Titulaire
- Chakib AOUIDAT : suppléant

Ces 2 binômes seront soumis à l'AG de la Ligue pour intégrer la délégation de la Ligue aux AG FFF.

3.5 – MODIFICATIONS DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Thierry CORROYER présente aux membres du Conseil d'Administration les modifications des textes réglementaires qui seront soumis à l'Assemblée Générale de la Ligue du 17 octobre 2026. **(Annexe 1)**

Le Conseil d'Administration valide ces projets de modifications à l'unanimité.

3.6 – ARRÊTÉ DES COMPTES

3.6.1– PRÉSENTATION ET ARRÊTÉ DES COMPTES AU 30.06.2026

Jean-François GONDELLIER présente les éléments financiers relatifs à la saison 2025/26, avec l'arrêté des comptes au 30/06/2026.

Puis les membres du Conseil d'Administration échangent sur les éléments présentés.

A l'issue de ces présentations, le Président Délégué en charge des Finances laisse la parole au Commissaire aux Comptes.

3.6.2 – INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Latif ERGIN, Commissaire aux Comptes, précise que les comptes présentés ont été audités par le cabinet dans le courant du mois de septembre.

Il rend compte de sa mission.

Il prend acte des hypothèses présentées, débattues et de l'arrêté des comptes au 30/06/2026, présenté avec application du principe de continuité de l'exploitation.

A la suite de la présentation et de l'intervention du Commissaire aux Comptes, le Conseil d'Administration :

Arrête à l'unanimité les comptes présentés pour la saison 2025/2026. L'arrêté des comptes au 30/06/2026 sera soumis au vote de l'Assemblée Générale le 17 octobre 2026.

3.7 – RÈGLEMENT FINANCIER DE LA LIGUE

Jean-François GONDELLIER présente le Règlement Financier de la Ligue à la suite de l'AG Fédérale du 06 juin 2026. **(Annexe 2)**

Le Conseil d'Administration valide ce projet à l'unanimité.

Ce règlement financier sera soumis pour approbation à l'Assemblée Générale de la Ligue du 17 octobre 2026.

4 – FINANCES

Jean-François GONDELLIER présente aux membres du Conseil d'Administration, la demande d'un prêt auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté, concernant un projet de financement d'investissements à hauteur de 100 000 euros sur 72 mois, au taux de 3,65 %, frais de dossier de 600 euros et sans assurance obligatoire.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition et donne tout pouvoir pour signer en son nom au Président Daniel FONTENIAUD selon les modalités présentées, à savoir : Emprunt de 100 000 euros remboursable en 72 mensualités constantes, au taux de 3.65 %, frais de dossier à hauteur de 600 euros et sans assurance obligatoire et charge Jean-François GONDELLIER de finaliser ce dossier avec le Crédit Agricole de Franche-Comté.

5 – EVOLUTION DES COMMISSIONS

5.1 – CONSEIL DES PRÉSIDENTS

Le Conseil d'Administration acte la démission de Christophe MARVILLE en tant que membre. Le Conseil d'Administration le remercie pour son implication.

5.2 – COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES TIS – MEMBRES DÉLOCALISÉS

Le Conseil d'Administration prend acte du remplacement de M. Lionel DORBON par Philippe FLOCHON en tant que membre délocalisé pour le District du Jura.

5.3 – PÔLE EMPLOI ET FORMATION – COMITÉ DE PILOTAGE

Le Conseil d'Administration acte la démission de Chakib AOUIDAT en tant que membre. Le Conseil d'Administration le remercie.

5.4 – PÔLE EMPLOI ET FORMATION – COMMISSION TOUT TERRAIN

Le Conseil d'Administration acte la démission de Marc LEMERCIER en tant que membre et président de la commission. Le Conseil d'Administration le remercie.

Daniel FONTENIAUD propose la nomination de Clément BRUOT comme président de la commission.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

6 – ARBITRAGE

La Commission Régionale de l'Arbitrage propose Philippe OUTHIER afin qu'il obtienne une carte d'arbitre honoraire. Après un avis favorable, elle soumet cette demande au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration valide cette demande à l'unanimité.

7 – PRESENTATION DU POLE EMPLOI - FORMATION

Clément BRUOT et Amandine MENIGOZ présentent aux membres du Conseil d'Administration le Pôle Emploi - Formation et font un point d'étape sur les différents objectifs fixés par la feuille de route.

Ils présentent également le projet de mentorat en employabilité.

7.1 – PROJET DE MENTORAT EN EMPLOYABILITE

Clément BRUOT et Amandine MENIGOZ présentent aux membres du Conseil d'Administration le projet de mentorat en employabilité avec pour objectif d'accompagner une promotion du Brevet de Moniteur de Football (BMF) en apprentissage vers l'emploi durable.

- **Comment y parvenir ?**

- Former les apprentis aux techniques de recherche d'emploi.
- Identifier les opportunités de recrutement dans les clubs et structures sportives.
- Sécuriser les parcours vers l'emploi à l'issue de la formation.

- **Avantages croisés pour FRANCE TRAVAIL :**
 - o Réponse aux besoins de recrutement des clubs et structures sportives
 - o Identification des compétences manquantes en territoire et mise en place de formations ciblées
 - o Création d'un parcours d'accès à l'emploi fluide et efficace
 - o Mobilisation de dispositifs tels que PEC (parcours emploi compétence) et POE (préparation opérationnelle à l'emploi)
- **Avantages croisés pour La Ligue BFC :**
 - o Répondre aux besoins de structuration et d'encadrement des clubs
 - o Faire entrer dans les clubs des personnes que les dispositifs classiques atteignent difficilement
 - o Renforcer les liens entre LBFC, France Travail, Missions Locales et clubs
 - o Faciliter le repérage et l'accompagnement des publics « invisibles »

8 – PROJET « NEXT GEN COACHES »

Clément BRUOT et Amandine MENIGOZ présentent aux membres du Conseil d'Administration le projet fédéral "NEXT GEN COACHES" à destination des féminines de 14 ans à 18 ans et son déploiement au sein de la Ligue.

Ce projet a pour objectif :

- De susciter des vocations d'éducatrices,
- De faciliter l'accès aux formations fédérales,
- D'accompagner la prise de responsabilité des jeunes filles dans les clubs,
- De contribuer au renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le football
- De valoriser l'ambition des jeunes filles.

Le Conseil d'Administration valide ce projet à l'unanimité.

9 – SPORTIF

9.1 – FUTSAL

Thierry CORROYER fait un point sur les championnats futsal à la suite des dernières réunions avec les clubs en visioconférence.

Thierry CORROYER présente aux membres du conseil d'administration, le calendrier général futsal, mis à jour par suite des dernières réunions avec les clubs. (**Annexe 3**)

Le Conseil d'Administration valide ce calendrier général futsal à l'unanimité.

10 – JURIDIQUE

10.1 – VIE DES CLUBS

MODIFICATION DE BUREAU

La Commission,

PREND NOTE des modifications du Bureau des clubs suivants :

- A.SU.J.L. ST JEAN DE LOSNE (523923)

INACTIVITÉ PARTIELLE

Situation du club F.C. CHEU (535671) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F.C. CHEU sur la catégorie Libre Senior F avec date d'effet au 27/08/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de l'Yonne en date du 31/08/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F.C. CHEU sur la catégorie Libre Senior F,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club JURA LACS F. (581784) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club JURA LACS F. sur la catégorie Libre U16F/U17F/U18F avec date d'effet au 01/07/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District du Jura en date du 28/08/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club JURA LACS F. sur la catégorie Libre U16F/U17F/U18F,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. DU GATINAIS EN BOURGOGNE (690297) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F.C. DU GATINAIS EN BOURGOGNE sur la catégorie Libre Senior avec date d'effet au 18/08/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de l'Yonne en date du 27/08/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F.C. DU GATINAIS EN BOURGOGNE sur la catégorie Libre Senior,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. BRIENON (538069) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité totale du club F.C. BRIENON avec date d'effet au 09/08/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de l'Yonne en date du 28/08/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité totale du club F.C. BRIENON,

RAPPELLE que le club est redevable des cotisations d'affiliation fédérales même en étant inactif totalement,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club SPORTING CLUB GRON VERON (564053) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club SPORTING CLUB GRON VERON sur la catégorie Libre U14/U15 avec date d'effet au 03/08/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de l'Yonne en date du 27/08/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club SPORTING CLUB GRON VERON sur la catégorie Libre U14/U15,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. ST EUPHRONE (524565) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F.C. ST EUPHRONE sur la catégorie Libre Senior avec date d'effet au 30/07/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Côte d'Or du 31/08/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F.C. ST EUPHRONE sur la catégorie Libre Senior,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. SENS (500555) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F.C. SENS sur la catégorie Libre Senior F avec date d'effet au 28/08/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de l'Yonne en date du 31/08/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F.C. SENS sur la catégorie Libre Senior F,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. COURLAUX VALSAORNE (532274) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F.C. COURLAUX VALSAORNE sur la catégorie Libre U14/U15 avec date d'effet au 30/06/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Doubs-Territoire de Belfort en date du 03/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F.C. COURLAUX VALSAORN sur la catégorie Libre U14/U15

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club FOY.RUR. DE RAHON (530590) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club FOY.RUR. DE RAHON sur la catégorie Libre Senior F avec date d'effet au 01/07/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District du Jura en date du 04/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club FOY.RUR. DE RAHON sur la catégorie Libre Senior F,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club FUTSAL LOISIR BUXYNOIS (564694) :

Pris connaissance de la demande de cessation d'activité du club FUTSAL LOISIR BUXYNOIS avec date d'effet au 07/09/2026, Vu les dispositions de l'article 45 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 10/09/2026,
Vu l'avis favorable du pôle ressources de la LBFCF,

La Commission,

PRONONCE la cessation d'activité du club FUTSAL LOISIR BUXYNOIS,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club U.S. LES FONTENELLES (534056) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club U.S. LES FONTENELLES sur la catégorie Libre U14/U15 avec date d'effet au 17/08/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District du Doubs-Territoire de Belfort en date du 08/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club U.S. LES FONTENELLES sur la catégorie Libre U14/U15,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club CONCORDE ROUGEMONT (513784) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club CONCORDE ROUGEMONT sur la catégorie Libre Animation avec date d'effet au 08/09/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District du Doubs-Territoire de Belfort en date du 08/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club CONCORDE ROUGEMONT sur la catégorie Libre Animation,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club A.S.C. DE PLOMBIERES (524960) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club A.S.C. DE PLOMBIERES sur la catégorie Libre U19/U18 avec date d'effet au 13/09/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Côte d'Or en date du 15/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club A.S.C. DE PLOMBIERES sur la catégorie Libre U19/U18,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. CHALON (506732) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F.C. CHALON sur la catégorie Libre U18F/U17F/U16F avec date d'effet au 10/09/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 11/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F.C. CHALON sur la catégorie Libre U18F/U17F/U16F,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. VERDUNOIS (524962) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F.C. VERDUNOIS sur les catégories Libre U15F/U14F et U13F/U12F avec date d'effet au 09/09/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 09/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F.C. VERDUNOIS sur les catégories Libre U15F/U14F et U13F/U12F,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F. REUNIS DE ST MARCEL (506909) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F. REUNIS DE ST MARCEL sur la catégorie Libre U18F/U17F/U16F avec date d'effet au 09/09/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 10/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F. REUNIS DE ST MARCEL sur la catégorie Libre U18F/U17F/U16F,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club A.S. MELLECEY MERCUREY (580893) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club A.S. MELLECEY MERCUREY sur la catégorie Libre U15F/U14F avec date d'effet au 08/09/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 10/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club A.S. MELLECEY MERCUREY sur la catégorie Libre U15F/U14F,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club A.S. ST LEGER S/DHEUNE (511651) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club A.S. ST LEGER S/DHEUNE sur la catégorie Libre U15/U14 avec date d'effet au 07/09/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 10/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club A.S. ST LEGER S/DHEUNE sur la catégorie Libre U15/U14,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club U.S. DIONYSIENNE ST DENIS L/SENS (539599) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club U.S. DIONYSIENNE ST DENIS L/SENS sur les catégories Libre U15/U14, U17/U16 et U19/U18 avec date d'effet au 06/08/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de l'Yonne en date du 11/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club U.S. DIONYSIENNE ST DENIS L/SENS sur les catégories Libre U15/U14, U17/U16 et U19/U18,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club MACON 71 (548133) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club MACON 71 sur les catégories Libre U15F/U14F, U13F/U12F et Football Animation F avec date d'effet au 01/07/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 17/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club MACON 71 sur les catégories Libre U15F/U14F, U13F/U12F et Football Animation F,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. ST EUPHRONE (524565) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club F.C. ST EUPHRONE sur la catégorie Libre Senior avec date d'effet au 15/09/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Côte d'Or en date du 11/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club F.C. ST EUPHRONE sur la catégorie Libre Senior,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club VAILLANTE PREMERY FOOTBALL CLUB (524962) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club VAILLANTE PREMERY FOOTBALL CLUB sur la catégorie Libre Football Animation avec date d'effet au 01/07/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de la Nièvre en date du 01/07/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club VAILLANTE PREMERY FOOTBALL CLUB sur la catégorie Libre Football Animation,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club GRURY ISSY FOOT (581414) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club GRURY ISSY FOOT sur les catégories Libre U18F/U17F/U16F, U15F/U14F, U13F/U12F, Football Animation F, U19/U18, U17/U16, U15/U14, U13/U12 et Football Animation avec date d'effet au 01/07/2026,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 17/09/2026,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité partielle du club GRURY ISSY FOOT sur les catégories Libre U18F/U17F/U16F, U15F/U14F, U13F/U12F, Football Animation F, U19/U18, U17/U16, U15/U14, U13/U12 et Football Animation,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

CESSATION D'ACTIVITÉ

Situation du club DYNAMO FOOTBALL CLUB (564511) :

Pris connaissance de la demande de cessation d'activité du club DYNAMO FOOTBALL CLUB avec date d'effet au 21/08/2026,

Vu les dispositions de l'article 45 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District du Doubs-Territoire de Belfort en date du 28/08/2026,

Vu l'avis favorable du pôle ressources de la LBFCF,

La Commission,

PRONONCE la cessation d'activité du club DYNAMO FOOTBALL CLUB,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club ENT. ATHESANS-GOUHENANS (541569) :

Pris connaissance de la demande de cessation d'activité du club ENT. ATHESANS-GOUHENANS avec date d'effet au 23/09/2026,

Vu les dispositions de l'article 45 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 23/09/2026,

Vu l'avis favorable du pôle ressources de la LBFCF,

La Commission,

PRONONCE la cessation d'activité du club ENT. ATHESANS-GOUHENANS,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

RADIATION

Situation du club A.S.C. LONGEVILLE AMATHAY (521764) :

Vu les dispositions de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District du Doubs-Territoire de Belfort en date du 14/09/2026,

Vu l'avis favorable du Service Comptabilité de la Ligue BFCF,

Attendu qu'il est constaté que le club A.S.C. LONGEVILLE AMATHAY ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2025-2026,

Par ces motifs,

La Commission,

PRONONCE la radiation du club A.S.C. LONGEVILLE AMATHAY,

Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club F.C. CORANCY (538700) :

Vu les dispositions de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de la Nièvre, Vu l'avis favorable du Service Comptabilité de la Ligue BFCF,

Attendu qu'il est constaté que le club F.C. CORANCY ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2025/2026,

Par ces motifs,

La Commission,

PRONONCE la radiation du club F.C. CORANCY,

Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club HERICOURT CITY (582662) :

Vu les dispositions de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 11/09/2026,

Vu l'avis favorable du Service Comptabilité de la Ligue BFCF,

Attendu qu'il est constaté que le club HERICOURT CITY ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2025-2026,

Par ces motifs,

La Commission,

PRONONCE la radiation du club HERICOURT CITY,

Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club AS FUTSAL DES OLIVIERS (565036) :

Vu les dispositions de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 11/09/2026,

Vu l'avis favorable du Service Comptabilité de la Ligue BFCF,

Attendu qu'il est constaté que le club AS FUTSAL DES OLIVIERS ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2025-2026,

Par ces motifs,

La Commission,

PRONONCE la radiation du club AS FUTSAL DES OLIVIERS,

Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club A. PORTUGAISE VESOUL (530589) :

Vu les dispositions de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 11/09/2026,
Vu l'avis favorable du Service Comptabilité de la Ligue BFCF,
Attendu qu'il est constaté que le club A. PORTUGAISE VESOUL ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2025-2026,
Par ces motifs,
La Commission,
PRONONCE la radiation du club A. PORTUGAISE VESOUL,
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club A.S. SAINT REMY (541286) :

Vu les dispositions de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 11/09/2026,
Vu l'avis favorable du Service Comptabilité de la Ligue BFCF,
Attendu qu'il est constaté que le club A.S. SAINT REMY ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2025-2026,
Par ces motifs,
La Commission,
PRONONCE la radiation du club A.S. SAINT REMY,
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

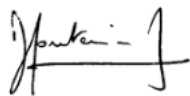
Situation du club U.S. AMICALE PORTUGAISE (860710) :

Vu les dispositions de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 11/09/2026,
Vu l'avis favorable du Service Comptabilité de la Ligue BFCF,
Attendu qu'il est constaté que le club U.S. AMICALE PORTUGAISE ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2025-2026,
Par ces motifs,
La Commission,
PRONONCE la radiation du club U.S. AMICALE PORTUGAISE,
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Situation du club ENSEMBLE ANTULLY SAINT EMILLAND AUXY (564997) :

Vu les dispositions de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire en date du 18/09/2026,
Vu l'avis favorable du Service Comptabilité de la Ligue BFCF,
Attendu qu'il est constaté que le club ENSEMBLE ANTULLY SAINT EMILLAND AUXY ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2025-2026,
Par ces motifs,
La Commission,
PRONONCE la radiation du club ENSEMBLE ANTULLY SAINT EMILLAND AUXY,
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Le Président,



Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général



Thierry CORROYER